

## **Fixation de divers tarifs pour l'année 2004/2005 - Activités dans les Maisons de Quartier - Rémunération des animateurs occasionnels - Installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs**

*M. LE MAIRE, Rapporteur :*

### **I - Activités dans les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine-Ecu, Planoise et Grette - Rémunération des animateurs occasionnels pendant la période juillet/août**

Le maintien de la cohésion sociale constitue l'une des missions phares des Maisons de Quartiers. A ce titre leur offre d'animation et de services s'appuie sur une politique tarifaire visant à favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, aux droits et aux savoirs du plus grand nombre. Afin de réaffirmer le rôle de ces structures en faveur du lien familial, elles introduisent pour 2004/2005 une carte famille.

Les Maisons de Quartier de la Grette, de Montrapon/Fontaine-Ecu et de Planoise proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils en Centre de Loisirs Sans Hébergement de proximité (CLSH) ainsi que des animations en pied d'immeubles, pour un public enfants, jeunes, adultes.

La participation à ces activités (sauf pour les activités en pieds d'immeubles dont l'accès est par nature totalement libre et l'accès aux Pôles Enfance sur la période d'Eté et pour les groupes) fait l'objet d'une inscription, de l'achat obligatoire d'une carte d'utilisateur et du paiement pour les activités.

#### **A) Rappel de l'existant**

Par délibération du 23 juin 1997, modifiée par les délibérations des 28 juin 2001, 26 juin 2002, et 10 juillet 2003, le Conseil Municipal a décidé une refonte générale des tarifications sur les bases suivantes :

*a) intervention du quotient familial (3 tranches) pour les adultes uniquement :*

- **tranche 1** pour les foyers à faibles ressources (quotient < à 357 € par mois) : tarif normal minoré,

- **tranche 2** (quotient compris entre 357 et 1 217 € par mois) : tarif normal

- **tranche 3** pour les familles dépassant le plafond (quotient > 1 217 € par mois) : tarif normal majoré.

*b) tarifs CLSH selon le barème défini par le Conseil Municipal.*

*c) majoration de 50 % pour les participants issus des communes ne faisant pas partie de la CAGB.*

**B) Propositions****1 – Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts**

Il est proposé d'ajouter une tranche supplémentaire, la fourchette de la tranche 2 (quotient mensuel de 357 à 1 217 €) étant trop importante.

Nombre de parts	Quotient mensuel	Personne seule : 1	Couple sans enfant : 2	1 enfants : 2,5	2 enfants : 3	3 enfants : 4	4 enfants : 4,5	5 enfants : 5
		Revenus annuels bruts en euros						
Tranche 1	< 357 €	< 5 952 €	< 11 904 €	< 14 880 €	< 17 856 €	< 23 808 €	< 26 784 €	< 29 760 €
Tranche 2	de 357 € à 787 €	de 5 952 € à 13 117 €	de 11 904 € à 26 234 €	de 14 880 € à 32 792 €	de 17 856 € à 39 351 €	de 23 808 € à 52 468 €	de 26 784 € à 59 026 €	de 29 760 € à 65 585 €
Tranche 3	de 788 € à 1 217 €	de 13 118 € à 20 292 €	de 26 235 € à 40 584 €	de 32 793 € à 50 730 €	de 39 352 € à 60 876 €	de 52 469 € à 81 168 €	de 59 027 € à 91 314 €	de 65 586 € à 101 460 €
Tranche 4	> 1 217 €	> 20 292 €	> 40 584 €	> 50 730 €	> 60 876 €	> 81 168 €	> 91 314 €	> 101 460 €

Au-delà de 5 enfants : ajouter une demi-part supplémentaire par enfant.

**2 - Carte d'usager obligatoire** (valable du 01/09/2004 au 31/08/2005)

- 8,00 € pour un adulte : tarif précédent 7,80 €. Ce tarif n'avait pas augmenté depuis 2002.

- 3,50 € pour une personne de - 18 ans ou pour le jeune titulaire de la carte «avantages jeunes» délivré par le Centre Régional Information Jeunesse ou l'adulte bénéficiant des minima sociaux (1) : tarif précédent 3,10 €. Ce tarif n'avait pas augmenté depuis 2002.

1) sont bénéficiaires du tarif réduit sur les activités et sur la carte annuelle, les usagers bénéficiaires de minima sociaux : RMI, API, chômage en ASS, FNS,...

**\* Création d'une carte famille** (à partir du 01/09/2004)

- 16 € pour une famille (quel que soit le nombre d'enfants)

- 7 € pour une famille bénéficiant de minima sociaux (quel que soit le nombre d'enfants).

**3 - Tarification saison 2004/2005** (du 01/07/2004 au 30/06/05)**a) - Facturation aux usagers**

A l'inscription, l'usager s'engage pour l'année avec paiement de l'activité en 3 fois. L'adhérent n'aura plus la possibilité d'arrêter l'activité à la fin d'un trimestre, ou parce qu'il n'a pas assisté au cours... sauf cas graves : déménagement, emploi avec justificatif (contrat...), problèmes de santé avec certificat médical...

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter une activité si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation d'une activité du fait de l'organisateur, remboursement sera fait aux personnes inscrites.

b) - *Activités de loisirs pour adultes* : cotisation trimestrielle pour 31 semaines d'activité par an

		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
Tarif 1	Quotient inférieur à 357	12,40 €	16,25 €	19,80 €
Tarif 2	Quotient compris entre 357 et 787	19,75 €	25,60 €	31,25 €
Tarif 3	Quotient compris entre 788 et 1 217	27,10 €	35,00 €	42,70 €
Tarif 4	Quotient supérieur à 1 217	41,50 €	52,15 €	65,75 €

Création de la tranche 2. Tarifs identiques depuis la saison 2002/2003 pour les autres tranches.

Les adultes titulaires des minima sociaux bénéficieront des tarifs «enfants-jeunes».

c) - *Tarifs enfants-jeunes*

Des activités hebdomadaires sont organisées pendant l'année pour les usagers des secteurs enfance-jeunesse :

base forfaitaire : carte d'usager + participation modulable en fonction du temps d'activité : enfants, jeunes de - 18 ans, jeunes titulaires de la carte «avantages jeunes» et adultes bénéficiaires des minima sociaux :

Cotisation trimestrielle :

1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
8 €	9 €	10 €

d) - *Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)*

Tarifification à l'heure

Année scolaire : les mercredis – facturation trimestrielle

Vacances scolaires : inscription à la demi-journée, journée ou semaine en fonction des projets.

**Prix CLSH sans repas** (par heure)

	Avec bons CAF ou MSA	Allocataire CAF	Non allocataire
Tarif 1	0,20	0,50	1,00
Tarif 2	0,30	0,60	1,10
Tarif 3	0,40	0,70	1,20
Tarif 4	0,50	0,80	1,30

**Prix CLSH avec repas (par heure)**

	<b>Avec bons CAF ou MSA</b>	<b>Allocataire CAF</b>	<b>Non allocataire</b>
Tarif 1	0,10	0,50	1,00
Tarif 2	0,20	0,60	1,10
Tarif 3	0,30	0,70	1,20
Tarif 4	0,40	0,80	1,30

**Prix repas**

	<b>Avec bons CAF ou MSA</b>	<b>Allocataire CAF</b>	<b>Non allocataire</b>
Tarif 1	1,60	2,00	2,50
Tarif 2	1,70	2,10	2,60
Tarif 3	1,80	2,20	2,70
Tarif 4	1,90	2,30	2,80

**Centre de Loisirs avec repas = prix de l'heure x nombre d'heures + prix du repas (arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche).**

**Centre de Loisirs sans repas = prix de l'heure x nombre d'heures (arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche).**

*e) - Mini-camps - Camps :*

Mini-camps : 4 nuitées maximum

Camps : au-delà de 4 nuitées

Tarifs : La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons CAF et hors frais de personnel (arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche).

*f) - Tarifs spécifiques*

**- Spectacles de fin d'année - droits d'entrée :**

\*moins de 14 ans : gratuit

\*de 14 à 18 ans : 2,50 € (tarif identique depuis saison 2002/2003)

\*18 ans et plus : 4 € (tarif identique depuis saison 2002/2003)

**- Randonnées : 24 €/an**

**- Stages thématiques : 1 € de l'heure - 2,50 € la demi-journée**

**- Animations en pieds d'immeubles :** participation libre et gratuite, pas de carte d'usager. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 25 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville, hors frais de personnel (arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche).

**- Pôle enfance**

\* participation aux animations y compris prêts de jeux (possibilité de régler par trimestre) :

9 € par 1 enfant

6 € par 2ème enfant

3 € par 3ème enfant et suivants

\* non usagers : 1,50 €/séance

\*ateliers spécifiques d'éveil (avec intervenants extérieurs) :

1 € de l'heure

2,50 € la demi-journée

\*groupes (classes, CDL,... hors projet commun ou visite découverte : 15 €/an

\*nouveaux inscrits entre juillet et septembre : forfait de 4 € par famille - sans carte d'utilisateur

**- Animation**

\* activités couture/bricolage : limitée à la carte d'utilisateur

\* activités couture/bricolage séance avec fournitures :

carte d'utilisateur + 1 € de l'heure et 2,50 € la demi-journée

\* petits génies : limitée à la carte d'utilisateur

\* activités sportives, culturelles, de loisirs ou de découvertes ponctuelles :

40 % du prix de revient (2) adulte plein tarif arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche)

25 % du prix de revient (2) enfants, jeunes - 18 ans ou titulaires de carte « avantages jeunes »  
ou adultes bénéficiaires de minima sociaux (arrondi au demi-euro ou à l'euro le plus proche)

*(2) le prix de revient pris en compte correspond à l'ensemble des dépenses relatives à l'activité hors frais de personnel permanent ou vacataire non spécifique.*

**- Atelier multimédia**

Accès sur rendez-vous et gratuit hormis le paiement des frais d'impression (cf tarif photocopies).

*g) - Tarif photocopies / Impression*

0,15 € la photocopie

0,30 € la photocopie recto-verso

En aucun cas, les Maisons de quartier ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling,...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

#### 4 ) Rémunération du personnel vacataire pour la période des vacances scolaires

Dans le cadre de l'opération Top vacances - Été 2004, les Maisons de Quartier mettent en oeuvre différentes actions en direction d'un public d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 16 ans.

Pour mener à bien ces activités, les Maisons de Quartier sont amenées à recruter des animateurs chargés d'encadrer les enfants et les jeunes lors d'activités proposées. Compte tenu des rémunérations habituellement pratiquées par les partenaires associatifs, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le tarif d'indemnité journalière (rémunération brute hors charges et hors congés payés) suivant :

\* Directeur ou directeur adjoint ou animateur intervenant en direction des adolescents (BAFD, licence STAPS, BEATEP, BE Sportif, etc., ou BAFA avec expérience professionnelle) : 47,89 €/jour

\* Animateur BAFA intervenant en direction des enfants ou familles : 41,75 €/jour

\* Animateur BAFA stagiaire : 36,36 €/jour.

## II – Installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs

	Saison 2003/2004	Saison 2004/2005	% augmenta- tion
	Euros	Euros	
<b>1 - Installations sportives municipales</b>			
Établissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire			
- Gymnases	9,10	9,20	1,10
- Terrains	6,20	6,30	1,61
Traçage Peinture Grand Terrain	15,00	15,20	1,33
Traçage Plâtre Grand Terrain	8,00	8,10	1,25
Traçage Foot à 7	4,00	4,05	1,25
Traçage matches officiels des Clubs Bisontins		gratuité	nouveau
<b>2 - Plage de Chalezeule</b>			
. Entrée adulte	2,60	2,60	0,00
. Abonnement adulte (10 entrées)	18,50	18,50	0,00
. Tarif scolaires, étudiants, jeunes travailleurs jusqu'à 18 ans	1,80	1,90	5,56
. Abonnement (scolaires, étudiants ... 10 entrées)	11,50	11,70	1,74
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	
. Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité	gratuité	
. Militaires de la place (en groupe) / heure	68,80	69,50	1,02
. A titre exceptionnel, il pourra être délivré des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine.	gratuité	gratuité	

	Saison 2003/2004	Saison 2004/2005	% augmenta- tion
	Euros	Euros	
<b>3 - Piscine Mallarmé</b>			
<b>Entrées :</b>			
. Tarif adulte	3,05	3,10	1,64
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thème avec animation spéciale, groupes à partir de 10 personnes)	2,00	2,05	2,50
<b>Cartes 10 entrées</b>			
. Tarif Adulte	23,50	23,80	1,28
. Tarif réduit	15,00	15,20	1,33
<b>Scolaires</b>			
- Élèves des écoles primaires de Besançon	gratuité	gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,67	2,70	1,12
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,20	3,25	1,56
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,62	1,65	1,85
<b>Apprentissage de la natation</b> (12 séances d'1/2-heure, entrée comprise)			
TARIF UNITAIRE			
. Leçons individuelles enfant ou adulte	10,10	10,25	1,49
. Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,55	3,60	1,41
. Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,55	3,60	1,41
. Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	5,85	5,90	0,85
. Leçons collectives adulte	6,60	6,70	1,52
<b>Aquagym</b>			
. Découverte (1 séance)	6,50	6,60	1,54
. Trimestre	56,00	57,00	1,79
<b>Bassin complet</b> (pour 1 heure)			
. Tarif de base	144,00	146,00	1,39
. Tarif réduit	72,00	73,00	1,39
<b>Lignes d'eau</b> (pour 1 heure)			
. Tarif de base	19,00	19,20	1,05
. Tarif réduit	9,50	9,60	1,05
<b>Compétitions du club local de natation</b> (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)			
	Gratuité	Gratuité	
<b>Enfants de moins de 4 ans</b> accompagnés par un adulte			
	Gratuité	Gratuité	
<b>Bébés dauphins</b>			
	122,00	122,00	0,00
<b>Sèche-cheveux</b>			
	1,85	1,90	2,70
<b>Bonnet de bain</b>			
	Gratuité	Gratuité	
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «Mallarmé»			

	Saison 2003/2004	Saison 2004/2005	% augmenta- tion
	Euros	Euros	
<b>4 - Piscine La Fayette</b>			
<b>Entrées</b>			
. Tarif adulte	4,15	4,20	1,20
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants, soirées à thème avec animation spéciale) (groupes à partir de 10 personnes)	2,85	2,90	1,75
<b>Cartes 10 entrées</b>			
. Tarif adulte	32,00	32,50	1,56
. Tarif réduit	21,00	21,30	1,43
<b>Groupes</b> (minimum 10 personnes ou sur dérogation)			
. Tarif de base adulte	3,20	3,25	1,56
. Tarif de base enfant	2,10	2,15	1,43
<b>Scolaires</b>			
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,67	2,70	1,12
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,20	3,25	1,56
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,62	1,65	1,85
<b>Apprentissage de la natation</b> (12 séances d'une demi-heure, entrée comprise)			
TARIF UNITAIRE			
. Leçons individuelles enfant ou adulte	10,10	10,25	1,49
. Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,55	3,60	1,41
. Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,55	3,60	1,41
. Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	5,85	5,90	0,85
. Leçons collectives adulte	6,60	6,70	1,52
<b>Aquagym</b>			
. Découverte (1 séance)	6,50	6,60	1,54
. Trimestre	56,00	57,00	1,79
<b>Bassin complet</b> (pour 1 heure)			
. Tarif de base	190,00	192,00	1,05
. Tarif réduit	95,00	96,00	1,05
<b>Lignes d'eau</b> (pour 1 heure)			
. Tarif de base	34,00	34,50	1,47
. Tarif réduit	17,00	17,25	1,47
<b>Éveil matinal</b> de 8H à 9H15 le mardi et le jeudi	2,65	2,70	1,89
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	gratuité	gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	
Sèche-cheveux	gratuité	gratuité	
Bonnet de bain	1,85	1,90	2,70
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Piscine «La Fayette»	gratuité	gratuité	



	Saison 2003/2004	Saison 2004/2005	% augmenta- tion
	Euros	Euros	
<b>5 - Patinoire La Fayette</b>			
<b>Entrées :</b>			
. Tarif adulte	4,15	4,20	1,20
. Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	2,85	2,90	1,75
. Carte 10 entrées «adultes»	32,00	32,50	1,56
. Carte 10 entrées «jeunes»	21,00	21,30	1,43
. Associations groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	4,00	4,05	1,25
. Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	gratuité	gratuité	
. Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	
. Location patins (public ou clubs)	2,80	2,80	0,00
. Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir, du samedi matin et du dimanche matin	gratuité	gratuité	
. Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	gratuité	gratuité	
<b>Scolaires</b>			
- Élèves des écoles primaires et Maternelles de Besançon			
- Élèves des écoles maternelles hors Besançon (entrée + location)	gratuité	gratuité	
- Élèves des écoles primaires hors Besançon (entrée + location)	1,23	1,25	1,63
- Élèves des écoles primaires hors Besançon (entrée + location + apprentissage)	1,80	1,85	2,78
- Autres établissements scolaires (entrée + location)	2,10	2,15	2,38
. Affûtage	2,10	2,15	2,38
. Lacets	4,40	4,50	2,27
Location horaire aux clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	2,30	2,35	2,17
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice ...)	3 500,00	3 520,00	0,57
Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	360,00	370,00	2,78
Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques)	560,00	570,00	1,79
Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	80,00	82,00	2,50
. Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	46,00	46,50	1,09
. Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début sept.) minimum 10 personnes	4,30	4,35	1,16
. Location mensuelle surfaceuse à privé	par patineur	par patineur	par patineur
. Location horaire à privé pour stage d'été (juillet -août)	940,00	950,00	1,06
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la Patinoire «La Fayette»	70,00	72,00	2,86
	gratuité	gratuité	

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Politique de la Ville, Sports et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.*